

DECISION 2024-58

Vu la délibération n° 13 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n°8 du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2024 portant adhésion de la CCCE à l'AGAPE,

Considérant les tarifs adoptés (adhésion et études complémentaires) par le Conseil communautaire,

Considérant les besoins identifiés pour l'année 2024,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1:

La convention financière 2024 est conclue avec l'AGAPE pour un montant de 53 929 € qui se décompose comme suit :

- L'adhésion de la CCCE à l'AGAPE de juin 2024 à décembre 2024, pour un montant de 26 929 € (calcul : 1,64€ x 28 149 habitants (chiffre 2021) = 46 164 € (année complète) / 12 * 7
- L'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) comme mission complémentaire, pour un moment de 27 000 € (calcul: 600 € X 45 jours)

Article 2:

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 23 mai 2024

Le Président

Michel PAQUE